Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 21 septembre 2016, à 18 h, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Madame Mélanie Bélanger
Madame Chantal Gendron
Madame Johanne Caron
Monsieur Mario Gendron
Monsieur Martin Carrier

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Étant tous présents, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation selon les articles 152 à 154 du Code municipal du Québec.

Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture
2- Lecture de l'ordre du jour
3- Demande d'aide financière -Fonds de développement des territoires (FDT)-Ressource commune en loisir intermunicipal
4- Levée de la séance.

Ouverture de la réunion
Résolution 206-16

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Martin Carrier de procéder à l'ouverture de la séance à 18 h.

Adoptée

Adoption de l'ordre du jour
Résolution 207-16

L'ordre du jour est lu et adopté par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement.

Adoptée

Demande d'aide financière-Fonds de développement des territoires (FDT)
Ressource commune en loisir intermunicipal
Résolution 207-16

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase dépose, conjointement avec les municipalités de Saint-Moïse et Saint-Noël, une demande d'aide financière de 20 000 $ au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de La Matapédia, dans le cadre du volet projet structurant, pour le projet d'embauche d'une ressource commune en loisir intermunicipal. La municipalité de la Paroisse de Saint-Damase s'engage à investir les fonds nécessaires pour la réalisation du projet, à parts égales avec les municipalités impliquées. Il est de plus décidé que Madame Colette D'Astous, directrice générale, soit désignée comme signataire des documents relatifs au projet pour la Municipalité de Saint-Damase.

Levée de la réunion
Résolution 208-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 18 h 10.

_____
Jean-Marc Dumont, maire

_____
Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Jean-Marc Dumont, maire